

Le 09/04/2024

Folio N° 2024/10

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-213101280-20240408-D2024_10-DE



Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

Date de convocation : 26/03/2024

Nombre de Conseillers : 14

Effectif légal : 15

En présence : 10

En absence : 4

En votant : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 Avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Etaient présents : Emilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Guibert MONGIS, Pascale RIBES, Céline VANNIER.

Excusée : Nathalie ROUQUET, Benjamin HERVE, Laurent PAIRASTRE et Dominique LEVRAT.

Pouvoirs : Mme LEVRAT Dominique a donné pouvoir à Mme FREYCHE Emilie

Madame Pascale RIBES a été nommée Secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

,

Après s'être assurée que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024, compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le SGC de MURET, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

A Caujac, le 09 Avril 2024

Le Maire,
Emilie FREYCHE

